

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3474 - Lundi 16 Septembre 2019 - Prix : 200 Fc

Fahmi S. Ibrahim : "Le reclassement des Comores, un phénomène purement statistique"



Fahmi Said Ibrahim député à l'Assemblée nationale.

**TRAITEMENT DE MASSE CONTRE LE PALUDISME
À LA GRANDE-COMORE**

La pilule sur le point de passer ?

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Septembre 2019**

Lever du soleil:
06h 01mn
Coucher du soleil:
18h 03mn
Fadjr : 04h 49mn
Dhouhr : 12h 07mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



Fahmi Said Ibrahim : "Le reclassement des Comores est un phénomène purement statistique"

Ancien candidat aux dernières élections présidentielles, Fahmi Said Ibrahim a fait du recul et a réintégré son cabinet d'avocat. Dans une interview exclusive à La Gazette des Comores, il a parlé en long et en large de la détention de Sambi, du reclassement des Comores mais aussi de la loi d'habilitation.

Question : Depuis plusieurs mois vous observez un silence religieux. Beaucoup de gens pensaient même que vous étiez à l'étranger, pourquoi ce silence ?

Fahmi Said Ibrahim : vous savez, parfois dans la vie d'un homme, il faut savoir s'arrêter, s'interroger, réfléchir sur son passé et faire le bilan. C'est mon cas. Après 15 ans de vie politique, il fallait que je le fasse.

Question : Vous venez de retrouver votre siège de député, pourquoi avoir choisi de retourner à l'hémicycle ?

FSI : En réalité ce n'était pas un choix. Mon suppléant Tocha Djohar qui siégeait depuis ma nomination comme ministre d'Etat, se trouve dans l'impossibilité de le faire, étant à l'étranger. C'est la raison pour laquelle, je me suis trouvé dans l'obligation de retourner à l'Assemblée de l'Union afin que le siège d'Itsandra ne soit pas inoccupé.

Question : Que pensez-vous de la loi d'habilitation ?

FSI : Sur le fond d'abord, je pense que ce fut une erreur de la présenter bien que je respecte ceux qui ont jugé bon de le faire. Il s'agit là d'une loi spéciale et particulière. C'est une loi portant sur le code électoral, laquelle a pour objet de définir le nombre de députés et les conditions d'organisation des législatives. Cette loi concerne l'organisation du second pouvoir qui est le pouvoir législatif. Celui-ci a pour vocation d'équilibrer les institutions et jouer un rôle de contre pouvoir afin d'établir un équilibre entre l'exécutif et le législatif. C'est dans cette perspective qu'il n'était pas raisonnable de donner le pouvoir de légiférer, sur la question, à l'exécutif pour fixer les contours et les conditions de la mise en place du pouvoir législatif. Est-il utile de rappeler que le pouvoir législatif a pour vocation de contrôler l'action gouvernementale après celui de légiférer ? Il eut été plus judicieux que le projet du code fasse l'objet d'un débat contradictoire au palais du peuple afin que les représentants de la nation puissent légiférer en toute indépendance. Le président aurait dû convoquer une extraordinaire de 15 jours au lieu de 10 afin de laisser le temps aux députés pour débattre et adopter le code, le peuple aurait sans doute apprécié.

Question : À propos du vote, que pensez-vous de la prépondérance de la voix du président ?

FSI : J'ai été étonné, comme beaucoup d'ailleurs, de voir la voix du président de l'assemblée compter double. Pour moi, à l'occasion d'un vote d'une loi, il y a lieu de ne comptabiliser que les voix qui se sont prononcées pour et non celles qui ont voté contre ou abstenu, les députés ne votent jamais contre une loi mais pour une loi. Manifestement, la loi présentée a été adoptée par 16 voix sur 33 présentes, la majorité absolue n'a pas été atteinte, à mon humble avis. Mais vous savez, en deux législatures je n'ai siégé qu'un an et demi, le reste du temps ce sont mes suppléants qui l'ont fait. Sans doute que beaucoup de règles m'échappent ; on apprend tous les jours même à mon âge.

Question : Les institutions de Bretton Woods viennent de classer les Comores parmi les pays à revenus intermédiaires, qu'en pensez-vous ?

FSI : J'ai lu ça. Toutefois il y a lieu, à mon avis, de nuancer et je regrette que la Banque mondiale n'ait pas apporté des explications. Notre PIB par tête d'habitant pour 2019 a été évalué à environ 700 dollars. Or justement, elles viennent de le réévaluer à 1400 dollars soit un bond de plus de 200%. Le PIB a doublé subitement, comment cela est-ce possible ? En réalité, la revalorisation du PIB par tête est due à un phénomène purement statistique de changement de méthodologie à la Banque mondiale. La nouvelle méthodologie de calcul du PIB prend plus exhaustivement en compte, dans le calcul de la richesse créée, la production du secteur informel et de certains services. Le reclassement des Comores dans les pays à revenus intermédiaires ne résulte pas d'une augmentation de la richesse nationale créée mais d'un phénomène purement statistique.

Cette revalorisation du PIB aux Comores a été plus importante que dans beaucoup de pays en raison de deux phénomènes principaux. Primo: L'importance de la valeur ajoutée créée par le secteur informel telle que évoquée par les services de l'INSSD, notamment pour ce qui concerne le secteur agricole dont la valeur ajoutée totale dans le PIB interroge au regard de l'importance des importations de denrées alimentaires lorsqu'on sait que presque tout est importé, même les ignames viennent de la Tanzanie et de Madagascar ou la pomme de terre est importée d'Inde en très grandes quantités. Secundo: La prise en compte dans la richesse créée de loyers virtuels (notamment pour les maisons non-occupées par les expatriés comoriens les je viens) a contribué à biaiser le PIB réel.

L'augmentation subite du PIB par habitant suscite de fortes interrogations lorsqu'on compare notre pays à d'autres pays de la région, quand on connaît les situations économiques respectives des pays voi-

sins et l'importance de l'activité économique de ces pays (Tanzanie, Mozambique...). Très sincèrement, si le PIB avait doublé, la masse monétaire aurait suivi et l'activité économique réelle se serait ressentie, or il n'en est rien. Il est impossible de doubler le PIB en quelque mois et maintenir le même taux de chômage. Si le PIB avait doublé, cela voudrait tout simplement dire que la richesse nationale a doublé, le chômage aurait, au moins, été divisé par deux, ce qui est loin d'être le cas. J'aurais aimé que la Banque Mondiale nous explique qui a travaillé autant pour doubler la richesse nationale en quelques mois. Enfin, la conséquence de cette nouvelle classification est qu'elle sera prise en compte dans les lignes directrices opérationnelles de la banque mondiale pour déterminer notre éligibilité ou non aux financements de cette institution. Nous risquons, de ce fait, d'être pénalisés sur bien de projets réservés aux pays à faibles revenus, soit moins de 1000 dollars par tête d'habitant par an. Ce qui serait dommage pour nous.

Question : Vous n'avez pas été soutenu par votre parti le Juwa, lors des dernières présidentielles, qui vous a préféré l'avocat de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, comment l'expliquez-vous ?

FSI : je n'ai pas à donner d'explications. Sans doute parce qu'il était, après le député Ibrahim Mohamed Soulé, le meilleur de tous les candidats potentiels du Juwa. Mon confrère était, certainement, aux yeux des dirigeants du parti, celui qui réunissait le plus de qualités « présidentielles et d'homme d'Etat ».

Question : Vous êtes en minorité au Juwa, il semble même que vous en soyez, de fait, écarté, comment gérez-vous cette situation ?

FSI : Rires. En minorité auprès de la direction ? Sans doute. Que je sois de facto écarté ? Certainement. Il faudrait leur demander la cause. Pour ma part, je ne m'abaisserai pas à des querelles de clochers. J'ai ma conscience et mes convictions tranquilles.

Question : Il y a le cas SAMBI, en détention illégale, selon ses partisans et plusieurs observateurs, que préconiseriez-vous à l'appareil judiciaire, d'autant plus qu'on le dit malade ?

FSI : Cette affaire me chagrine au plus haut point. Je n'ai pas à préconiser quoi que ce soit. Je souhaite que la justice et l'équité soient scrupuleusement observées par l'institution judiciaire pour l'intérêt de notre pays et de notre nation. D'abord sur le plan procédural, je ne veux porter aucun jugement sur une affaire en instruction, mais je constate que c'est la première fois qu'une détention provisoire excède



Fahmi Said Ibrahim député à l'Assemblée nationale.

largement les délais impartis par le code. J'ai entendu certains soutenir qu'il existe un texte qui oblige le prévenu, en cas de détournement de fonds publics, de rembourser la totalité des montants reprochés avant la libération provisoire. A cette lecture, j'oppose deux arguments. Le premier est que le texte visé date, me semble-t-il, de 2014, or les faits reprochés à Sambi datent de 2009. Je me permets de rappeler qu'en matière pénale, la loi n'est jamais rétroactive, la loi de 2014 ne peut donc être appliquée à propos de faits antérieurs. Le second argument est tiré du texte lui-même. Pour qu'un remboursement du montant supposé détourné puisse être exigé, encore faudrait-il que le montant soit connu avec exactitude. Or, dans cette affaire dite de la citoyenneté, plusieurs personnes sont inculpées et la justice doit démêler pour connaître le niveau de responsabilité de chacun. Ikililou, par exemple, qui fut pourtant le ministre des finances de Sambi puis président de la république dans la plus grande partie de l'exécution de cette loi controversée, bénéficie d'un traitement différent de celui de Sambi. Nouridine Bourhane a obtenu une autorisation pour aller se faire soigner en France alors qu'il est inculpé. Pourquoi l'ex-président Sambi ne bénéficie-t-il pas du même traitement ? Il est incontestable que Sambi ne bénéficie pas du même traitement que Ikililou, Mamadou ou Nouridine Bourhane. Cette situation me perturbe, parce que la justice tout court, mais aussi l'institution judiciaire, doit à toute épreuve, rester équitable. Je ne porte pas de jugement, je constate un fait. Il n'est pas du tout bon pour l'avenir de notre pays et de notre nation de rompre avec le principe de l'équité et d'égalité car nous risquons de créer un précédent fâcheux qui peut fragiliser le socle des valeurs de notre Etat. Chacun de nous doit apporter sa pierre pour la consolidation d'une république fraternelle et humaniste. C'est à travers des valeurs républicaines sûres que nous pourrions espérer changer le cours des choses et de notre histoire. Notre nation a plus besoin d'amour, de pardon, de réconciliation, de paix et de tolérance que d'esprit de rancune, de revanche et

de règlements de comptes. Les Comores doivent être apaisées et la libération de Sambi, en attendant un procès équitable, est un impératif pour la concorde nationale. Ensuite, selon les dires d'une partie de l'opinion et de la famille de Sambi, l'ex-président Sambi est malade. A ce titre, il est urgent qu'il puisse se faire soigner dans un environnement approprié. SAMBI est un ancien chef d'Etat, il offre toutes les garanties de représentation en cas de besoin, il était à Paris et il est rentré volontairement alors que le rapport parlementaire avait déjà été rédigé. Il a tenu à revenir, de son propre chef, pour s'expliquer, c'est pourquoi j'espère qu'il sera très rapidement libéré afin qu'il puisse bénéficier de soins appropriés et préparer sereinement sa défense.

Question : Votre carrière politique, semble patiner, comment comptez-vous la booster ?

FSI : Je ne partage pas votre point de vue, je m'étais retiré volontairement de la vie politique après mon départ du gouvernement, j'avais besoin d'écrire et réfléchir, d'où le silence jusque-là observé. Maintenant je n'ai pas de carrière politique à gérer, j'ai réintégré mon cabinet et j'exerce mon métier d'avocat.

Question : Regrettez-vous la fusion du parti Pec (qui fut le vôtre) avec le Juwa qui a eu pour principale conséquence, sa disparition du paysage politique ?

FSI : Très honnêtement je ne regrette rien. Il fallait qu'on le fasse, on l'a fait. Il faut se tourner vers l'avenir et laisser le passé à sa place. Je ne suis pas le genre de politiques qui passent leurs temps à se justifier en regrettant les choix pris antérieurement pour justifier les difficultés du moment. J'assume mes choix.

Question : Allez-vous vous présenter aux prochaines législatives ?

FSI : Je ne me suis pas encore posé la question, a priori non, mais en temps opportun j'y réfléchirai, pour l'heure, ce n'est pas ma priorité.

TRAITEMENT DE MASSE CONTRE LE PALUDISME À LA GRANDE-COMORE

La pilule sur le point de passer ?



Responsables du suivi du traitement de masse contre le paludisme.

Lancée le 10 septembre dernier, la campagne du traitement de masse contre le paludisme serait un succès à en croire son Comité de Pilotage qui a tenu une conférence de presse, samedi dernier. Aucun décès n'a été enregistré suite à l'ingestion du traitement. Quant aux effets indésirables, les plus persistants sont pris en charge en milieu hospitalier.

Quelques jours après le lancement du traitement de masse contre le paludisme à la Grande-Comore, les responsables de la campagne ont tenu une conférence de presse, ce 14 septembre à Moroni, au siège du Programme National de Lutte contre le Paludisme. L'occasion pour eux d'apporter quelques précisions suite

à la distribution de l'Artequick, molécule utilisée dans la lutte contre la maladie, qui a longtemps constitué un problème majeur de santé publique en Union des Comores.

Ce fut aussi l'occasion de dissiper « des fausses informations », comme le décès d'un jeune homme, présenté par certains comme la conséquence de la prise du médicament. A ce propos, le conseiller de la ministre de la santé, Nadjim-Dine Youssouf Mbechezi, présent à la conférence a tenu à démentir fortement, « la mort d'un jeune homme survenu après la prise de l'Artequick, aucun lien n'étant établi entre l'ingestion du traitement et le décès ».

Aucun mort enregistré donc mais beaucoup d'effets secondaires, lesquels sont sans doute amplifiés

par les réseaux sociaux. Nausées, somnolences, diarrhée, vertiges. Le Comité de Pilotage du Traitement de Masse a tenu à en minimiser ses effets, « qui sont passagers ». Mais dans les cas persistants, il y a la mise en place d'une prise en charge en milieu hospitalier. Le Dr Tadjidine, responsable de la pharmacovigilance a tenu à faire savoir que « que le ministère de la santé en partenariat avec nos partenaires chinois ont mis en place une ligne budgétaire dédiée à l'acquisition des produits pharmaceutiques pour parer à toute éventualité dans le cadre de la prise en charge des effets secondaires ».

Justement, à propos de prise en charge, certains n'ont pas hésité à parler d'afflux aux Urgences d'El-Maarouf. Ici aussi, Nadjim-Dine Youssouf Mbechezi a précisé qu'il n'y avait pas beaucoup de gens qui se sont rendus à l'hôpital après s'être vus administrer l'Artequick. « Etant en contact direct avec le directeur général d'El-Maarouf, celui-ci m'a affirmé que l'hôpital n'avait enregistré que 75 passages pour 25 hospitalisations », a-t-il déclaré.

Pour autant, les grands-comoriens n'opposent pas beaucoup de

résistance au traitement, à en croire les conférenciers, et la campagne se passerait même plutôt bien. Ils visent un taux de couverture de 95%, chiffre qu'ils sont à peu près sûrs d'atteindre. La coordinatrice du projet de traitement de masse, la Dr Harmia Mmadi a même évoqué « le succès du traitement, certaines localités ayant accepté de le prendre à 100% ».

Pour qui est du taux de couverture au niveau de l'île, le docteur Affane Bacar, Coordonateur du Pnlp a indiqué « ne pas pouvoir donner de chiffres à l'heure actuelle, mais pour ce qui est de la capitale, nous avons déjà dépassé les 85% de couverture ».

Ce traitement initié par les Chinois en 2013 pour la Grande-Comore, en partenariat avec les autorités de l'époque, n'avait pas obtenu les résultats escomptés. Dans un article publié par Uropve l'année dernière, le Dr Affane Bacar avait estimé que 50% seulement de la population résidant à la Grande-Comore avaient accepté de prendre le traitement alors que les taux à Anjouan et Mohéli avaient largement dépassé les 80%. Plusieurs professionnels n'avaient pas alors hésité à mettre en cause le caractère

« intellectuel et méfiant » des habitants de cette île.

Toujours est-il qu'au delà des effets secondaires répertoriés, beaucoup s'interrogent sur les répercussions de l'Artequick sur la santé sur une durée plus longue. Réponse des conférenciers : « il s'est trouvé des médicaments qui ont été retirés du marché plusieurs décennies après leur lancement ». Rassurant ? Peut-être bien. Il faut aussi noter l'absence d'homologation de la Primaquine, « molécule secondaire, par l'Organisation Mondiale de la santé qui la recommande toutefois, le problème ne se pose pas pour l'Artequick molécule principale, homologuée par l'agence onusienne », a réagi le Dr Affane Bacar. Une autre source a affirmé « que le traitement n'était pas homologué par l'Oms mais que les pays étaient souverains ». A ce propos, certains font valoir « le lobbying des groupes pharmaceutiques « occidentaux » sur la vénérable organisation onusienne, face à un traitement présenté comme révolutionnaire, mais dont l'unique 'défaut' serait sa découverte « par des chinois ».

Fsy

SANTÉ PUBLIQUE

La Banque Mondiale accorde 30 millions de dollars pour la santé primaire

Le ministère des finances et du budget et la Banque Mondiale ont signé samedi dernier une convention de 30 millions de dollars US. Ce don est destiné à améliorer le coût de la santé primaire de l'ensemble de la population comorienne mais plus particulièrement les enfants de moins de 5 ans, les femmes, les adolescents et les patients atteints de maladie non transmissibles.

C'est une convention d'un montant de 30 millions de dollars que la Banque Mondiale et le Ministère des Finances ont signé samedi dernier en présence de la ministre de la Santé, Loub Yacout Zaidou et d'autres membres du gouvernement. Le représentant de la Banque Mondiale, Rasit Partev a précisé que ce financement du projet d'approche globale de renforcement du système de santé dit COMPAS a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale. Pour une durée de cinq ans, le montant est destiné à améliorer le coût de la santé primaire de l'ensemble de la population comorienne mais plus particulièrement les enfants de moins de 5 ans, les femmes, les adolescents et les patients atteints de maladie non transmissibles.

« L'institution est heureuse de s'engager au côté des Comores pour poser les solides fondations qui contribueront au développement du capital humain, à la prospérité des ménages comoriens et aux perspectives écono-

miques du pays. Et nous ne sommes pas seuls à défendre cette cause », montre-t-il en affirmant que d'autres partenaires comme le Système des Nations-Unies, l'Agence Française de Développement (AFD), les bailleurs multilatéraux et bilatéraux s'engagent aussi dans ce sens pour assurer une bonne gouvernance sur la gestion de ces fonds afin d'atteindre les résultats souhaités.

Du côté de la Banque Mondiale, ce projet ne se résume pas seulement à ce financement mais encore plus à accompagner toutes les structures qui travaillent avec le ministère de la Santé pour renforcer le système et soutenir les structures de base telles que les postes de santé communautaires. Pour sa part, la ministre de la

Santé, Loub Yacout Zaidou a affirmé la volonté de son administration d'accompagner et de mettre en œuvre un plan de réussite sur ce projet. « C'est avec enthousiasme que nous avons accueilli ce projet et nous allons faire le nécessaire pour aboutir à des bons résultats », promet-elle tout en précisant que « le ministère va jouer son rôle et que le suivi sera fait convenablement ». La ministre n'a pas manqué de rappeler que le coût de la santé primaire fait partie des inquiétudes de tout son département. Le ministère fait savoir qu'après cette signature, il faut quatre-vingt-dix jours pour mettre en exécution le projet.

A.O Yazid



Signature convention santé Banque mondiale et Ministère des finances.

EDUCATION

Les enseignants en grève illimitée dès ce lundi

Devant la presse le 14 septembre dernier, l'intersyndicale des agents de l'éducation nationale annonce une grève illimitée pour exiger l'amélioration de leurs conditions de travail. Selon le secrétaire général de l'intersyndicale, la grève peut prendre fin à tout moment dès que le gouvernement trouve une solution à nos doléances.

" Cette fois nous sommes très déterminés à aller jusqu'au bout. Nous resterons fermes jusqu'à ce que nos

aspirations soient satisfaites », a lancé d'emblée Moussa Mfoungoulyé, le secrétaire général de l'intersyndicale des agents de l'éducation. Mécontent de leurs conditions de travail, ce dernier a lancé un cri d'alarme samedi dernier en annonçant une grève illimitée à partir de ce lundi 16 septembre. « Cette grève est illimitée. Mais si le gouvernement nous appelle pour des négociations, nous irons défendre nos revendications. Et si une solution négociée n'est trouvée, il n'y aura pas de rentrée scolaire », explique-t-il.

Dès aujourd'hui, la rentrée scolaire reste incertaine malgré l'annonce du ministre de l'éducation selon laquelle la rentrée scolaire est prévue en octobre prochain. Pour l'intersyndicale « le ministre peut dire ce dont il a envie de dire. Quant à nous, nous l'avons toujours dit de ne jamais fixer une date de rentrée scolaire sans notre consentement. Et s'il y a un des problèmes qui paralyse l'éducation, c'est le manque de dialogue ». Le secrétaire général de l'intersyndicale montre que c'est une grève différente des autres. « Nous envisageons dans les pro-

chains jours d'entrer en discussion avec les écoles privées pour nous accompagner dans ce combat », précise-t-il.

L'intersyndicale des agents de l'éducation se bat pour plusieurs réformes. Parmi lesquelles on peut citer l'instauration d'un cadre de concertation et de dialogue social, le dégel de la carrière des agents de l'éducation (avancement et intégration), la normalisation des écoles privées, la nouvelle grille indiciaire et les formations et recyclages des agents de l'éducation.

Kamal Gamal

POLITIQUE

Abdoukarim Mohamed aurait-il rejoint la CRC ?

Très impliqué lors des Assises Nationales de février 2017, du référendum de juillet 2018 et des élections de mars et avril 2019, Abdoukarim Mohamed était ministre de l'Éducation puis celui des Affaires Étrangères sous la présidence d'Ikililou et il est un fervent fidèle de l'ancien président et membre de l'UPDC. Mardi dernier lors d'un point de presse, annonçant son intégration au sein de la CRC, le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique a cité l'ancien ministre et ses fidèles. Une annonce qui a suscité une multitude de questions au sein de l'opinion et qui a poussé le principal concerné à nier cette appartenance.

Connu jusqu'ici comme membre éminent de l'UPDC et fidèle de l'an-

ancien président Ikililou Dhoinine, Abdoukarim Mohamed, ancien ministre des Affaires Étrangères a été cité par le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, Soilihi Mohamed Djounaid lundi dernier comme s'étant affilié à la Convention pour le Renouveau des Comores (CRC) au pouvoir, avec nombre de ses collaborateurs et fidèles de la sous-région de Ngwéngwé dans le Mbadjini. Evitant de créer toute polémique autour de cette déclaration, le principal concerné nie toute appartenance ou intégration au parti au pouvoir. « Djounaid est un ami et quelqu'un en qui je voue autant de respect. Mais il faut se demander pourquoi je n'étais pas présent lors de cette déclaration ? », se justifie l'ancien chef de la diplomatie comorienne qui promet de faire une déclaration très prochainement.

Sur le réseau social Facebook, des fidèles de ce pharmacien de formation nient toute appartenance du député élu de la sous-région de Ngwéngwé (2015) dans cette nouvelle dynamique de la CRC. Et au principal concerné, en l'occurrence Abdoukarim Mohamed, d'insister, lors d'une discussion, sur son appartenance à l'UPDC. Sur son mur, Saidou Mmadi, partisan de l'UPDC, adepte de l'ancien ministre et membre fondateur du mouvement politique de Mbadjini Ouest autour d'Abdoukarim, souligne que « les trois personnes mentionnées par Soilihi Mohamed Djounaid n'engagent pas notre mouvement politique et en aucun moment notre parti, c'est ainsi que je dis haut et fort que l'ancien ministre et son équipe ne font pas partie de la CRC », certifie-t-il. Ce dernier a annoncé que cette déclaration du Secrétaire



d'Etat va susciter l'organisation d'une Assemblée Générale dans un bref délai. Pour rappel, le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique vient de revêtir sa veste d'homme politique et a annoncé

rejoindre officiellement la CRC. Et lors de son annonce, il avait affirmé qu'il était accompagné par le Dr Abdoukarim Mohamed et son équipe.

A.O Yazid

POLITIQUE

Comores Alternative appelle à un découpage électoral dans le respect de la constitution

Le 14 septembre dernier, le parti Comores Alternative s'est exprimé sur la loi d'habilitation votée dernièrement par les députés. Said Ahmed Said Abdallah appelle à un découpage électoral dans le respect de la constitution.

Prochainement, des élections législatives et municipales auront lieu. Pour l'organisation de ces scrutins, les députés ont adopté une loi d'habilitation permettant au président de la République de légiférer par ordonnance pour l'organisation des législatives. Dans une conférence de presse, le parti Comores

Alternative a montré les avantages de la loi d'habilitation votée récemment par les députés. « La loi d'habilitation a beaucoup d'avantage. Parmi lesquels, le découpage électoral qui devait prendre beaucoup du temps », dit-il. Le parti Comores alternative à travers l'Alliance pour la Mouance Présidentielle souhaite que le président fasse un découpage électoral dans le respect de la constitution. « Pour tout changement qui sera opéré, le président de la République doit toujours de se référer aux recommandations des assises nationales. L'article 66 de la nouvelle constitution prévoit des députations aux Comores et à l'é-

tranger et nous souhaitons également que le président n'enfreigne pas la loi », dit-il.

D'un autre côté, les assises recommandent une révision du code électoral adapté à la nouvelle constitution. « Nous ne voudrions pas que les circonscription se limitent à 24. Nous voudrions un député pour 7000 habitants », précise-t-il. Le conférencier a également rebondi sur la question du classement des Comores au groupe des pays à revenu intermédiaire. Selon lui, il existe certains stéréotypes entre la Banque Mondiale et notre gouvernement. «

Maintenant, il appartient aux citoyens comoriens d'analyser et de comprendre la vérité. Mais je crois que notre pays n'est pas totalement pauvre sauf que nous avons un problème de maîtrise monétaire », poursuit-il, avant d'ajouter que « le pays est classé au rang des pays à revenu intermédiaire pourtant les fonctionnaires et les syndicats des agents de l'éducation réclament 2 à 3 mois d'arriérés de salaires ».

En ce qui concerne le secteur éducatif, le parti Comores Alternative appelle les enseignants à faire la rentrée scolaire pour ne

pas pénaliser les élèves tout en engageant des discussions avec le gouvernement. « Parfois on peut avoir de l'argent pour payer les employés et que par d'autres engagements, on n'y arrive pas au moments voulu. Alors en tant que citoyen j'appelle le ministre de l'éducation nationale à faire en sorte que la rentrée de cette année soit effective en répondant aux aspirations de l'intersyndicale des agents de l'éducation », conclut-il.

Kamal Gamal

Said Ahmed Said Abdallah de Comores Alternative.



La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

Salama

VOUS AUSSI, ADHÉREZ GRATUITEMENT À NOTRE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

ET PROFITEZ D'AVANTAGES EXCLUSIFS !
(excédents bagages, billets gratuits, cadeaux, etc.)




Plus d'infos dans la rubrique "Salama" sur



www.flyabaviation.com

FOOTBALL : TOURNOI DE L'ORTC, PHASE NATIONALE

Fc Mbatse décroche le trophée national au détriment de Fco

L'Ortc peut s'enorgueillir de pousser un ouf de soulagement. Il a parachevé dans les meilleures conditions, l'édition 2019 de son tournoi, scindé en quatre phases : trois insulaires, et une, nationale. En mettant fin aux ambitions des Anjouanais du Football Club d'Ouani (Fco) le week-end dernier à Moroni, les Mohéliens du Football Club de Mbatse transforment en réalité leur rêve : (6-5), dont (1-1) au temps réglementaire, et (5-4) aux tirs au but.

Après la finale, comptant pour la phase nationale du tournoi de l'Ortc, tenue le samedi 12 septembre 2019 au stade de Moroni, les organisateurs ont poussé un ouf de soulagement. Cette grande exultation symbolise la réussite du planning pilote, scindé en quatre parties, dont trois phases régionales (Moili, Ndzouani et Ngazidja) et une, nationale.

L'édition 2019 constitue donc un bain inaugural. La finale avait mis en lice Fc Mbatse de la Ligue de l'île de Djumbe Fatima à Fco de celle de Ndzouani.

Le face-à-face a commencé avec une vitesse modérée. Pendant les dix premières minutes, moins entreprenant, et recroquevillé en défense, Fc Mbatse paraissait observer l'adversaire. De son côté, Fco engageait de temps à autre des actions offensives, timidement menaçantes. Mais, il ne parvient pas à déstabiliser le bloc défensif d'en face. Au 2e quart d'heure, une passe lobée en profondeur trouve Hicham dit Neymar, en pleine vitesse. Et seul avec Fahar, le gardien de but mohélien, il réussit le duel, et ouvre la marque (25e, 1-0). Fc Mbatse se réveille. Les actions offensives sont créées ici et là. Si aux temps additionnels, le surnommé Baloteli n'avait pas confondu vitesse et précipi-

tation, il aurait remis les pendules à l'heure.

Au retour à la pelouse, Fc Mbatse continue à pousser le jeu. Une formidable combinaison à deux, Nasser – Brasco, trouble le dernier rempart des Anjouanais. Une flagrante faute est commise sur Brasco dans la surface de réparation. L'arbitre ordonne un penalty. La victime se fait justice lui-même. Il égalise (70e, 1-1). Le score est resté inchangé. Les adversaires doivent se départager à la fatidique séance de tirs au but.

Bien concentrés, les ambassadeurs de l'île de Djumbe Fatima, ont mis fin aux ambitions des Ouaniens : (5-4). Ahmed Boura Ahmed, entraîneur des victorieux, a été soulevé en héros. Il explose de joie : « Je suis très content. Le rêve de tout club, c'est être présent dans une phase nationale, qui n'a jamais été facile, et en sortir glorieux. Notre

rêve se transforme en réalité. Je félicité l'équipe, et remercie toutes les personnes, morales et physiques, qui nous accompagnent dans notre préoccupation ». Lava PapRichard, sympathisant de Fco, regrette le jeu des siens : « Je me demande par quel miracle Fco est arrivé ici. Comme en demi-finale, il n'y avait aucun jeu collectif, fascinant et por-

teur d'espoir. Chaque joueur joue par rapport à sa technique. C'est décevant. L'entraîneur a du pain sur la planche. Il doit faire table rase et repartir sur de bonne base ». Une 1ère expérience reconfortante et concluante pour Fc Mbatse.

Bm Gondet

ETUDES SUPÉRIEURES

17 boursiers partent en Turquie



Le consul de Turquie auprès de l'Union Comores, Ahmed Bazi a annoncé vendredi dernier dans une conférence de presse le départ de 17 boursiers comoriens pour leurs études supérieures en Turquie. Et cela concerne la licence, le master et le doctorat.

Comme chaque année, la Turquie accorde des bourses d'études pour les étudiants étrangers. Sachant que les procédures de demande de bourse se font en ligne, la majorité des étudiants comoriens ne bénéficient pas de ces bourses. Cette année, ce sont 17 boursiers qui partent en Turquie dans les prochains jours pour poursuivre leurs études. « Contrairement à ce qui se dit ici, je ne suis pas au courant de ces bourses. Ils sont gérés indépendamment entre les étudiants et l'organe en charge des bourses en Turquie. Ce n'est qu'au dernier moment du processus qu'on me tient au courant », avance Ahmed Bazi, le consul honoraire de Turquie aux Comores, avant de préciser que « parfois, les étudiants sont les premiers informés avant moi ». Il appelle les étudiants comoriens à postuler pour pouvoir poursuivre leurs études supérieures en Turquie. « Je sais que les premiers mois en Turquie ne seront pas faciles. Mais après, tout ira bien », rassure-t-il.

Le consul a rappelé que beau-

coup d'étudiants comoriens ont déjà fait leurs études en Turquie et même une association des étudiants en Turquie existe. « 30 étudiants ont déjà terminé leurs formation supérieure et sont rentrés au pays. Une centaine d'autre eux sont toujours en Turquie », dit-il. Ahmed Bazi appelle toutefois les étudiants à plus de responsabilité une fois sur place. « On voit des élèves arrivés en Turquie fuir vers la France et cela peut remettre en cause notre coopération avec la Turquie », lance-t-il, avant d'ajouter que « la moindre des choses, c'est de terminer les études et après partir ailleurs pour faire d'autres études... ».

Pour cette campagne de 2019/2020, ce sont des étudiants en Licence, Master et Doctorat qui partent en Turquie. Loufî Soulé, qui est parti faire un doctorat en télécommunication voit en ces bourses une grande opportunité pour les Comoriens. « La Turquie a des bonnes universités. Et si on a la chance d'avoir une bourse, il faut se donner à fond pour les études », souligne-t-il. En ce qui concerne la bourse, la Turquie prend tout en charge et leur versera une somme de 700 TL pour les licenciés, 950 TL pour les étudiants en Master et 1400 TL pour le doctorat. Pour rappel, la période des inscriptions est fixée du 31 décembre au 28 février.

Nassuf Ben Amad

LITTÉRATURE

"Des Plaisirs ardu", le nouveau recueil d'Ahmed Bedja Djeloune

Des Plaisirs ardu est le premier recueil de poèmes d'Ahmed Bedja Djeloune. Evoquant les thèmes de l'amour, l'amitié et tout ce qui est de la vie, l'auteur donne l'impression qu'il raconte sa propre vie tout ce qu'il a traversé dans la vie dans l'amour, et l'amitié. Ce livre est déjà en ligne depuis le 12 septembre, sur le site de la maison d'édition EDILIVRE. Et bientôt il sera dans les librairies aux Comores.

Ahmed Bedja Djeloune vient de sortir son premier livre intitulé "Des plaisirs ardu". Le nouveau recueil de ce jeune de 19 ans relate l'amour, l'amitié et plus précisément tout ce qui touche à la vie. « J'ai commencé à écrire à l'âge de 16 ans, quand je suis chez moi j'écris sur mon bloc note, et parfois à l'école même. Après avoir lu les « Fleurs du mal » de Charles Baudelaire, cela m'a perfectionné et j'ai décidé d'écrire mon premier recueil poétique en terminale, raconte-t-il. D'ailleurs dans mon œuvre, les textes qui parlent de l'amour, il y'a une part d'inspiration des Fleurs du mal ».

Né à Moroni, il a fait son parcours scolaire au Groupe Scolaire Foundi Abdoulhamid (GSFA). Après avoir obtenu son baccalauréat en 2018, il s'est rendu à l'île Maurice où il a étudié des langues étrangères dont l'Anglais et l'Espagnol. Aujourd'hui il vient de publier son premier livre de poèmes. « A travers cette initiative, je voulais pousser aussi les jeunes



comme moi à oser écrire et publier leurs pensées. Je sais qu'il y a des jeunes qui peuvent écrire des tonnes de livres. Mais ils ont peur alors qu'ils ont du talent et des messages sur la vie. Donc j'ai pensé qu'après la parution de cette première œuvre poétique, ils auront le courage de le faire », explique-t-il.

Le livre est déjà en ligne depuis le 12 septembre sur le site de la maison d'édition EDILIVRE et c'est déjà en vente en ligne en France. « Nous comptons les mettre dans les librairies aux Comores bientôt », annonce-t-il, avant d'ajouter que « j'aimerais pouvoir faire une présentation dès sa sortie ici, mais là, j'ai déposé mes dossiers pour aller faire mes études en Droit au Maroc. En tout cas, je ferai tout pour le présenter avant mon départ », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Une série de sommets et de réunions à haut niveau en perspective

La soixante quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira bientôt et verra se réunir des dirigeants mondiaux entre les 23 et 27 septembre, qui prendront part à une série de sommets et de réunions à haut niveau.

Il s'agit du Sommet Action Climat du 23 septembre; du Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) des 24 et 25 septembre; du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, le 26 septembre; et l'examen à mi-parcours de haut niveau du processus des modalités d'action accélérées (SAMOA) des petits États insulaires en développement, le 27 septembre.

Le Sommet Action Climat, convoqué par le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, vise à renforcer l'ambition et à accélérer les actions visant à mettre en œuvre l'accord de Paris. Son objectif est d'inciter les États, les régions, les villes, les entreprises, les investisseurs et les citoyens à intensifier leurs actions dans neuf domaines: atténuation des effets; facteurs sociaux et politiques;

mobilisation des jeunes et du public; transition énergétique; finance climatique et tarification du carbone; transition de l'industrie; solutions basées sur la nature; infrastructures, villes et action locale; et résilience et adaptation.

Le secrétaire général appelle les dirigeants mondiaux à se rendre au Sommet avec des plans concrets et réalistes pour renforcer leurs contributions déterminées au niveau national d'ici 2020, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45% au cours de la prochaine décennie et de réduire à zéro les émissions nettes d'ici 2050.

Le Sommet sur les objectifs de développement durable, qui est également le premier forum politique de haut niveau à se réunir sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) depuis l'adoption de l'Agenda 2030, suivra et examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, mais il reste un peu plus de dix ans avant la date cible fixée à 2030.

Ensuite le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, le premier de ce type



Salle des plénières de l'Onu.

depuis l'adoption du programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) en juillet 2015, cherche à accélérer les progrès dans la mise en œuvre de l'AAAA et le financement du Programme 2030, en dynamisant la croissance et à relever les défis de l'économie mondiale, en encourageant les investissements publics et privés à s'aligner sur le Programme 2030 et en favorisant les initiatives nouvelles et innovantes cibler les

lacunes dans le financement du développement durable. Un résumé officiel du dialogue dressera la liste des principales initiatives et recommandations issues de la discussion.

Et à la fin, l'examen à mi-parcours de haut niveau du processus de SAMOA qui nous intéresse au plus haut point et qui portera sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités des petits États insulaires en développement

(PEID) grâce à la mise en œuvre du processus SAMOA. L'examen s'appuiera sur les réunions préparatoires régionales des PEID ainsi que sur une réunion interrégionale qui s'est tenue en 2018. Les négociations sur le document final de l'examen à mi-parcours sont en cours entre les États membres des Nations Unies.

Mmagaza

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES (DGRH)

PREMIER PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET CROISSANCE PARTAGÉE DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien (SWIOFISH1)

SÉLECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Pour le Recrutement d'un consultant individuel sur l'étude, contrôle, supervision et réception des travaux de réhabilitation et aménagement des points de réception et vente de produits de pêches en union des Comores

Date de l'avis : 09 Septembre 2019

L'Union des Comores a reçu un don de l'Association Internationale de Développement et du Fond Mondial pour le Développement pour financer le coût du Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce fond pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : sélection d'un consultant individuel sur l'étude, contrôle, supervision et réception des travaux de réhabilitation et aménagement des points de réception et vente de produits de pêches en union des Comores

1 Objectif de la mission

La mission a pour objectif, de réaliser, les études techniques (APS et APD), la préparation des DAO, la supervision, le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux relatif à la réhabilitation et/ou aménagement des sites de débarquement (points de réception de poissons) et des points de vente des poissons en Union des Comores.

2 Description des Tâches :

Sous la supervision de la DGRH le consultant, aura comme tâches, entre autres :

Phase 1: Réalisation des études techniques APS/APD, préparation des dossiers d'appel d'offre (DAO).

Etude d'Avant-Projet Sommaire (APS) comprenant
Etude d'Avant-Projet Détaillé (après approbation de l'APS par la DGRH

Phase 2 (conditionnelle).

- Elle comprend :
- La supervision, le contrôle, la surveillance et le suivi de l'exécution des travaux relatifs à la construction des infrastructures ;
- La réception des travaux de construction ;
- L'élaboration d'un manuel de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages réalisés et
- Assistance technique aux responsables de l'exploitation sur la gestion, maintenance et entretien: Supervision, le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux

3 Durée de la mission

Le consultant exécutera la mission sur

une durée totale de 60 jours.

4 Profil du candidat :

Le Consultant devra disposer les qualifications minimales suivantes :

- Ingénieur en BTP ou architecte ayant au minimum le niveau d'ingénieur technicien ayant une expérience minimale de 05 ans dans le même domaine avec au moins Trois références dans les études et contrôle des travaux de bâtiments ;
- Avoir des connaissances de base sur la réglementation en matière de sécurité sanitaire des produits de pêches et plus précisément des connaissances en hygiène des aliments;

5 Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Janvier 2011 et révisées en juillet 2014.**

6 Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références complets à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au

samedi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 30 minutes.

7 Les manifestations d'intérêt, constituées : **i) d'une lettre de motivation, et ii) d'un Curriculum détaillé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du Candidat, iii) d'une copie des diplômes certifiés** doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **lundi 23 Septembre 2019 à 10 heures** à l'attention de Monsieur le Coordonnateur national et portant la mention : recrutement d'un consultant en appui à l'équipe de recherche de la DGRH

Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien - Direction Générale des Ressources Halieutiques – Moroni – Hamramba– BP : 41 - E-mail : swiofish.comores@gmail.com, Tél : (269)

763 64 22